

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 9 – COMPTABILITÉ

SESSION 2024

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

UE 9 – COMPTABILITÉ

Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 1

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat : **le sujet comporte 11 pages numérotées de 1 / 11 à 11 / 11.**

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants :

DOSSIER 1 – NORMALISATION COMPTABLE ET OPÉRATIONS COURANTES (8 points)

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (5 points)

DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE (7 points)

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1	Extrait du Plan Comptable Général.
Document 2	Documentation fiscale – Biens de faible valeur.
Document 3	Opérations du DJC pour le mois de novembre 2023.
Document 4	Extraction du logiciel comptable des comptes de TVA de la balance au 31/10/2023.
Document 5	Informations relatives au prêt garanti par l'État (PGE) dans le cadre de la crise sanitaire.
Document 6	Document de l'ANC relatif à la comptabilisation du PGE.
Document 7	Informations sur le PGE souscrit par DJC.
Document 8	Conditions du contrat de crédit-bail du lave-linge.
Document 9	Informations relatives au tapis de course cédé.
Document 10	Informations relatives au nouvel appareil de musculation.
Document 11	Informations relatives aux créances.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner *explicitement* dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

SUJET

L'entreprise DJC est une entreprise individuelle dirigée par monsieur Lymera qui propose des cours collectifs d'arts martiaux, de yoga et de gym pour enfants et adultes. Ces cours sont dispensés par monsieur Lymera lui-même et par des intervenants extérieurs facturant leurs prestations à l'entreprise DJC.

L'entreprise DJC propose par ailleurs à la revente des articles de sports (kimono, matériel de boxe, coussins de yoga, etc.).

Pendant la période de pandémie de COVID – 19, l'entreprise a connu des difficultés financières qui l'ont conduit notamment à recourir à un Prêt Garanti par l'État (PGE). Interpelé par les périodes de restriction d'eau potable de ces dernières années, l'entreprise DJC a décidé de réduire sa consommation d'eau en finançant un lave-linge plus écologique.

Les activités de l'entreprise DJC sont soumises à la TVA au taux normal de 20 % et aucune option n'a été prise par l'entreprise DJC en matière de TVA. Par ailleurs, les numéros de TVA intracommunautaire sont systématiquement mentionnés sur les factures échangées entre DJC et ses partenaires commerciaux.

La date de clôture de l'exercice comptable est au 31 décembre de chaque année.

Monsieur Lymera externalise toute la comptabilité de l'entreprise DJC au cabinet d'expertise comptable EC MELL qui tient la comptabilité sur un journal unique.

Vous êtes stagiaire au sein du cabinet EC MELL. Votre maître de stage, madame Assante, vous confie trois dossiers indépendants comportant chacun plusieurs missions.

DOSSIER 1 – NORMALISATION COMPTABLE ET OPÉRATIONS COURANTES
Base documentaire : documents 1, 2, 3 et 4

Au cours du mois de novembre 2023, l'entreprise DJC a réalisé, dans le cadre de son activité, diverses opérations courantes.

Les frais accessoires sont enregistrés dans les comptes de charge par nature.

Madame Assante, votre maître de stage, vous a transmis à la fois de la documentation juridique (documents 1 et 2) et de la documentation propre à l'entreprise DJC (documents 3 et 4).

Première mission : madame Assante vous interroge sur les sources du droit comptable et la normalisation comptable.

Pour y répondre (document 1)

- 1.1 Citer l'organisme qui publie le Plan Comptable Général, et présenter deux rôles de cet organisme.**
- 1.2 Identifier et hiérarchiser, parmi les sources du droit comptable, celle relative au document 1.**
- 1.3 Justifier deux intérêts de la normalisation comptable pour les utilisateurs de la comptabilité.**

Deuxième mission : madame Assante vous demande d'analyser et de comptabiliser les opérations courantes de novembre 2023.

Pour y répondre (documents 1, 2 et 3) :

- 1.4 Citer et justifier les choix en termes de nature comptable qu'a l'entreprise DJC pour comptabiliser l'achat des tatamis dans l'opération du 12 novembre 2023.**
- 1.5 Évaluer et comptabiliser les opérations du mois de novembre 2023 qui figurent sur le document 3.**

Troisième mission : madame Assante vous demande de réaliser la déclaration mensuelle de TVA de DJC pour le mois d'octobre 2023.

Pour y répondre (document 4) :

- 1.6 Évaluer la TVA à décaisser ou le crédit de TVA pour le mois d'octobre 2023.**
- 1.7 Comptabiliser l'écriture de liquidation de la TVA pour le mois d'octobre 2023.**

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Base documentaire : documents 5, 6, 7 et 8

En raison de la pandémie de COVID – 19, l'entreprise DJC avait vu son activité fortement se réduire au cours des années 2020 et 2021. En juillet 2021, monsieur Lymera, sur les conseils de madame Assante, avait demandé à son banquier à bénéficier du dispositif de prêt garanti par l'État (PGE). Le remboursement de ce prêt a débuté au cours de l'exercice 2022.

Première mission : madame Assante vous demande d'analyser les conséquences de ce mode de financement sur les documents comptables.

Pour y répondre (documents 5, 6 et 7) :

- 2.1 Présenter les écritures qui ont été comptabilisées le 1^{er} août 2021 concernant la mise à disposition des fonds empruntés et la commission annuelle de garantie de l'État.**
- 2.2 Identifier la modalité de remboursement mise en place dans le tableau d'amortissement de l'emprunt et indiquer deux autres modalités de remboursement d'un emprunt.**
- 2.3 Présenter les calculs des intérêts et du remboursement du capital, intervenus au 31/12/2023.**
- 2.4 Comptabiliser le paiement de la mensualité du 31/12/2023.**
- 2.5 Identifier et justifier le montant concernant le PGE qui figurera au passif du bilan le 01/01/2024 pour le poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ».**

Au 1^{er} septembre 2023, l'entreprise DJC a conclu un contrat de crédit-bail pour la mise à disposition d'un lave-linge grande capacité dont les performances techniques, notamment la capacité à recycler l'eau, sont en progrès réguliers d'une génération à l'autre. C'est la première fois que l'entreprise utilise ce mode de financement.

Deuxième mission : madame Assante vous demande d'analyser les conséquences du financement du lave-linge par crédit-bail.

Pour y répondre (document 8) :

- 2.6 Expliquer succinctement en quoi consiste le financement par crédit-bail.**
- 2.7 Indiquer deux avantages et un inconvénient d'un financement par crédit-bail.**
- 2.8 Évaluer et comptabiliser toutes les opérations courantes et d'inventaire relatives au contrat de crédit-bail au titre de l'exercice 2023.**

DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE
Base documentaire : documents 9, 10 et 11

Afin de finaliser l'établissement des comptes annuels de l'entreprise DJC, madame Assante vous demande de procéder aux derniers travaux d'inventaire restés en suspens et recensés dans les documents 9, 10 et 11.

Première mission : madame Assante vous demande d'évaluer et de comptabiliser des opérations d'inventaire sur immobilisations.

Pour y répondre (documents 9 et 10) :

- 3.1 Évaluer et comptabiliser toutes les écritures d'inventaire relatives au tapis de course cédé.**
- 3.2 Évaluer et comptabiliser l'amortissement au 31/12/2023 du nouvel appareil de musculation acquis.**
- 3.3 Justifier la nécessité de réaliser un test de dépréciation pour l'appareil de musculation puis procéder à l'évaluation de la dépréciation.**
- 3.4 Présenter l'extrait de l'actif du bilan de clôture relatif à l'appareil de musculation.**

Deuxième mission : madame Assante vous demande d'évaluer et de comptabiliser les opérations d'inventaire concernant les créances.

Pour y répondre (document 11) :

- 3.5 Évaluer et comptabiliser toutes les écritures d'inventaire relatives aux créances clients. Vous présenterez sur votre copie vos calculs selon le modèle de tableau suivant :**

Créances	Montant TTC au 31/12/2023	Montant HT au 31/12/2023	Dépréciation 2022	Dépréciation 2023	Perte HT sur créances irrécouvrables 2023	Dotation 2023	Reprise 2023

- 3.6 Citer et expliquer le principe comptable lié aux opérations d'inventaire sur les créances.**

Document 1 – Extrait du Plan Comptable Général.

Art. 211-1

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.

Art. 212-6

Les éléments d'actif non significatifs peuvent ne pas être inscrits au bilan ; dans ce cas, ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Document 2 – Documentation fiscale - Biens de faible valeur.

BIC - Frais et charges - Distinction entre éléments d'actif et charges - Dérogation aux principes généraux de détermination des actifs et décisions de gestion - Dépenses d'acquisition de biens de faible valeur.

[...]

Sur le plan comptable, l'article 212-6 du Plan comptable général prévoit que les éléments d'actif non significatifs peuvent ne pas être inscrits au bilan. Dans ce cas, ces éléments sont comptabilisés en charges de l'exercice.

I. Petit matériel et outillage

A. Petit outillage à main

Il est admis que le petit outillage à main de faible valeur (marteaux, pinces, etc.) qui s'use rapidement peut être entièrement amorti dès l'année de son acquisition, ce qui revient, en pratique, à le comptabiliser dans des comptes de charges.

B. Petits matériels et outillages d'une valeur unitaire hors taxes n'excédant pas 500 euros

Les entreprises sont également autorisées à comprendre parmi leurs charges immédiatement déductibles le prix d'acquisition des matériels et outillages d'une valeur unitaire hors taxes n'excédant pas 500 €.

[...]

Source : BOI-BIC-CHG-20-30-10 (<https://bofip.impots.gouv.fr>).

Document 3 – Opérations du DJC pour le mois de novembre 2023.

Le 03 novembre 2023 : facturation d'un abonnement annuel à madame Gandin, brut 350 € HT, facture n° 221, règlement par virement le 21/11/2023.

Le 10 novembre 2023 : réception de la facture n° 71254 suite à l'achat de matériel de boxe destiné à la revente, règlement à 30 jours.

RD Boxe SARL au capital de 100 000 € 35, avenue de Beauprès 69150 Decines Charpieu RCS 556894123		Facture n° 71254 du 10/11/2023	
Désignation	Quantité	PU HT	Montant
Gants de boxe	40	20,00	800,00
Bandes de maintien	60	5,00	300,00
Protège dents	50	2,00	100,00
		Montant brut	1 200,00
		Remise 5 %	- 60,00
		Net commercial	1 140,00
		Escompte 1 %	- 11,40
		Net financier	1 128,60
		Frais de port	30,00
		Total HT	1 158,60
		TVA 20 %	231,72
		Net à payer	1 390,32

Le 12 novembre 2023 : réception de la facture n° 6485 du fournisseur TTMI pour l'achat de 2 tatamis pour équiper les salles d'entraînements, prix unitaire brut : 400 € HT. Monsieur Lymera a choisi de ne pas immobiliser les biens, s'il le peut.

Le 14 novembre 2023 : réception de la facture d'avoir n° AV712541 du fournisseur RD BOXE. Les bandes de maintien facturées le 10 novembre ne correspondant pas exactement à la commande, l'entreprise DJC accepte de les conserver et le fournisseur RD Boxe lui accorde un rabais supplémentaire de 10 € HT.

Le 15 novembre 2023 : réception de la facture n° 8456 du fournisseur SECURPLUS pour l'acquisition d'un système d'installation générale d'alarme, prix brut : 5 000 € HT, escompte de 2 %.

Le 18 novembre 2023 : envoi du chèque n° 456122 au fournisseur SECURPLUS pour règlement de la facture n° 8456.

Le 20 novembre 2023 : facturation d'une vente de matériel de boxe à monsieur Fourier, facture n° 222, montant total HT : 100 €, règlement sous 30 jours.

Le 21 novembre 2023 : réception du paiement par virement de la facture n° 221 du 3 novembre par madame Gandin, avis de crédit n° 1515.

Le 22 novembre 2023 : réception de la facture du fournisseur allemand ONLINEPRINTERS GmbH pour la livraison de 1 000 brochures faisant la publicité de l'entreprise DJC. Montant total facturé 600 € HT, facture n° 023517.

Le 24 novembre 2023 : réception de la facture d'avoir AV15743 du fournisseur DISTRIBSUD pour 3 caisses plastiques consignées sur une facture d'achat du mois d'octobre 2023, prix de consignation unitaire : 18 € (la consignation n'est pas soumise à TVA), le prix de déconsignation est égal au prix de consignation.

Le 27 novembre 2023 : réception de la facture n° 423651 du garage AUTOPLUS pour la réparation du véhicule utilitaire servant au transport des compétiteurs, montant total : 200 € HT, le garagiste a opté pour la TVA sur les débits.

Document 4 – Extraction du logiciel comptable des comptes de TVA de la balance au 31/10/2023.

N° des comptes	Intitulés des comptes	Mouvements du mois d'octobre 2023		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
4452	État – TVA due intracommunautaire		200		200
44562	État - TVA sur immobilisations	250		250	
44566	État - TVA sur autres biens et services	1000	100	900	
44567	Crédit de TVA à reporter	400		400	
44571	État - TVA collectée	150	3 500		3 350
4458	Taxes sur le CA à régulariser	4 600	3 800	800	

Les achats ont tous été réalisés en France ou en Union Européenne.

Document 5 – Informations relatives au prêt garanti par l'État (PGE) dans le cadre de la crise sanitaire.

Pour faire face au choc économique lié à la crise du coronavirus, le Gouvernement a mis en œuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Jusqu'au 30/06/2022, les entreprises peuvent souscrire un prêt garanti par l'État auprès de leur établissement bancaire habituel [...].

Le montant du prêt peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires [...]. Aucun remboursement n'est exigé la 1^{ère} année. 2 à 4 mois avant la date anniversaire du PGE, le chef d'entreprise prendra la décision sur le remboursement : il pourra décider de rembourser immédiatement son prêt ou de l'amortir sur 1 à 5 ans supplémentaires [...].

Source : <https://www.economie.gouv.fr/>

Document 6 – Document de l'ANC relatif à la comptabilisation du PGE.

Extrait des recommandations et observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1^{er} janvier 2020 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables)

8 janvier 2021

- **Question posée par les professionnels comptables**

Dans quelle catégorie comptable le prêt garanti par l'État (PGE) doit-il être classé (présentation dans l'état de la situation financière de l'emprunteur) ?

- **Réponse de l'ANC**

À la souscription, le prêt garanti par l'État est enregistré comme un emprunt auprès des établissements de crédit (compte 164).

- **Question posée par les professionnels comptables**

Quel est le traitement comptable du coût de la garantie du prêt garanti par l'État (traitement comptable chez l'emprunteur) ?

- **Réponse de l'ANC**

L'emprunt est comptabilisé à sa date d'octroi pour un montant égal à sa valeur nominale.

Concernant les 12 premiers mois du PGE, le coût de la garantie est à inscrire en charges [...]

Source : <https://www.anc.gouv.fr/>

Document 7 – Informations sur le PGE souscrit par DJC.

L'emprunt (PGE) de 20 000 € a été souscrit par DJC le 01/08/2021, auprès de La Banque Postale. À cette même date, les fonds ont été déposés sur le compte bancaire de l'entreprise DJC (avis de crédit n° 63) et la commission annuelle de garantie de l'État a été prélevée par la banque pour un montant annuel de 60 € (service bancaire non soumis à TVA, avis de débit n° 53).

DJC a choisi de commencer à rembourser son emprunt le 31 août 2022 avec des intérêts commençant à courir le 1^{er} août 2022.

La durée d'amortissement prévue est de 4 ans soit 48 mensualités avec un taux d'intérêt mensuel de 0,06 %.

Extrait du tableau d'amortissement du PGE

Date d'échéance	Capital dû avant l'échéance	Amortissement	Intérêts	Mensualité
31/08/2022	20 000,0 €	410,8 €	12,0 €	422,8 €
30/09/2022	19 589,2 €	411,1 €	11,7 €	422,8 €
31/10/2022	19 178,1 €	411,3 €	11,5 €	422,8 €
30/11/2022	18 766,8 €	411,6 €	11,2 €	422,8 €
31/12/2022	18 355,2 €	411,8 €	11,0 €	422,8 €
...
31/12/2023	13 397,2 €	414,8 €	8,0 €	422,8 €
31/01/2024	12 982,4 €	415,0 €	7,8 €	422,8 €

Montants arrondis à la décimale la plus proche.

Document 8 – Conditions du contrat de crédit-bail du lave-linge.

Date de début de contrat	le 1 ^{er} septembre 2023
Valeur HT d'origine du bien mis à disposition	8 000 € HT
Durée du contrat de crédit-bail	8 semestres
Montant du dépôt de garantie	800 € <i>versé le 01/09/2023 chèque n° 506 080</i>
Redevance de crédit-bail semestrielle payable d'avance (soumise à TVA au taux normal)	1 200 € HT <i>payée le 01/09/2023 chèque n° 506 081</i>
Prix de l'option d'achat en fin de contrat	1 000 € HT

Document 9 – Informations relatives au tapis de course cédé.

Monsieur Lymera souhaitant renouveler certains équipements de la salle de musculation, DJC a cédé un tapis de course pour un montant de 500 € HT. Le 15 octobre 2023, l'écriture suivante a été enregistrée :

512	Banque	15/10/2023	600,00	
471		Compte d'attente		500,00
44571		Etat – TVA collectée		100,00
<i>Avis de crédit n° 251, cession tapis de course.</i>				

Le tapis de course avait été acquis et mis en service le 1^{er} juillet 2019 pour un coût d'acquisition de 2 600 € inscrit au débit du compte 2153 (Installations à caractère spécifique). Le plan d'amortissement avait alors été établi en linéaire sur 3 ans avec une valeur résiduelle de 200 €.

Document 10 – Informations relatives au nouvel appareil de musculation.

Un nouvel appareil de musculation a été acquis et mis en service le 1^{er} juillet 2023 pour un coût d'acquisition de 5 000 € HT. Il est décidé d'amortir cette installation à caractère spécifique selon le mode linéaire sur 5 ans avec une valeur résiduelle estimée nulle à l'issue de cette utilisation.

À la fin de l'année 2023, l'entreprise DJC se rend compte qu'une innovation rend obsolète l'appareil qui ne correspond alors plus totalement aux attentes des clients. La valeur d'usage de l'appareil est alors estimée à 3 000 €. La valeur estimée sur le marché d'occasion, est quant à elle égale à 2 000 € au 31/12/2023.

Document 11 – Informations relatives aux créances.

1- Client SA HULO

En juillet 2022, l'entreprise SA HULO a acheté des articles de sport pour 2 400 € TTC. Aucun règlement n'a été effectué en 2022 et en 2023.

Au 31 décembre 2022, suite à plusieurs échanges avec le client, il avait été décidé de constater une dépréciation. Monsieur Lymera pensait alors récupérer 40 % de la créance.

Au 31 décembre 2023, monsieur Lymera apprend par voie d'huissier que la SA HULO a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

2- Client Fourcade

Monsieur Lymera vous transfère le mail du nouveau client suivant :

De : claudio@fourcade.fr	29/12/2023 à 10H34
Sujet : Facture n° 2301034 du 03/01/2023 échéance 30/06/2023	
Pour : contact@djc.com	
Bonjour Monsieur Lymera,	
J'ai bien reçu votre lettre recommandée qui me rappelle la nécessité d'honorer ma dette de 300 € TTC pour mon abonnement. Cependant, comme je vous l'ai déjà précisé au téléphone, je fais face à d'importantes difficultés financières à ce jour.	
En l'état actuel je ne suis pas en mesure de régler cette dette.	
Je reviendrai vers vous dès que ma situation financière le permettra.	
Avec mes sincères excuses.	
Monsieur FOURCADE	

Compte tenu de son expérience, monsieur Lymera estime que la probabilité de recouvrir cette créance est de 50 %.